



SOCIÉTÉ DE SAINT FRANÇOIS DE SALES  
MAISON GÉNÉRALE SALÉSIENNE  
Via della Pisana 1111 - 00163 Roma  
*Le Vicaire du Recteur Majeur*

Rome, 16 juillet 2016  
Prot. n. 16/0279

Aux Révérends Pères  
**Provinciaux et Supérieurs**  
en leurs Sièges

**Objet : Processus à mettre en œuvre à la suite du Chapitre Provincial**

Bien cher Provincial,

En t'écrivant, j'espère tout d'abord que tu es en bonne santé physique et spirituelle.

Au cours de la session d'été du Conseil Général, que nous allons bientôt conclure, nous avons réservé du temps à l'approbation des Chapitres Provinciaux. Nous sommes heureux du travail accompli par les Provinces et nous vous en remercions. L'étude de ces documents nous a pris beaucoup de temps mais nous sommes conscients que cela permettra au charisme de Don Bosco de se développer dans nos présences

Dans les prochains jours, te parviendra, si ce n'est déjà fait, la lettre d'approbation écrite par le Secrétaire Général, le P. Stefano Vanoli, au nom du Recteur Majeur et du Conseil Général. Cette lettre doit être portée à la connaissance de tous, en même temps que le Document du Chapitre Provincial modifié selon les observations requises.

Au Conseil Général, nous nous sommes interrogés pour savoir comment accompagner maintenant le cheminement à faire de manière que le travail effectué aboutisse à des réalisations concrètes. C'est pourquoi je te donne quelques indications sur deux thèmes que nous avons proposés et que vous avez abordés au Chapitre Provincial.

**1. Processus d'accueil du CG 27 et du Chapitre Provincial**

Concernant ce premier thème, les Chapitres Provinciaux ont majoritairement choisi la méthodologie de l'évaluation. En considérant ce que le CG 27 propose dans les trois noyaux fondamentaux – mystiques, prophètes et serviteurs – les Chapitres Provinciaux ont indiqué les aspects que la Province a déjà assumés ou qui sont en passe de l'être, ceux qui sont encore faibles ou inexistantes, les étapes que la Province s'engage à franchir.

Le Conseil Général a demandé d'intégrer dans le Document capitulaire certains éléments qui semblaient absents. Voici les ajouts les plus importants signalés aux Provinces : engagement de chaque confrère à avoir un conseiller spirituel ; promotion de la vocation salésienne sous ses deux formes, ministérielle et laïcale ; intégration de la pastorale familiale dans la pastorale des jeunes ; formation des confrères, en formation initiale comme en formation permanente, à l'affectivité ; confier des responsabilités aux laïcs et formation conjointe des Salésiens et des laïcs ; formation missionnaire ; veiller à être des communicateurs dans la nouvelle culture numérique.

Comment poursuivre maintenant, après le Chapitre Provincial, le cheminement sur ce thème ? Pour assumer concrètement les orientations du CG 27 et du Chapitre Provincial, nous suggérons trois pistes concernant respectivement le confrère, la communauté salésienne, la Province. Il ne s'agit pas d'accueillir seulement ce que nous vous signalons mais tout ce que les Chapitres Provinciaux ont indiqué.

Le confrère, en s'inspirant du CG 27 et des choix du Chapitre Provincial, doit mentionner annuellement dans son *projet personnel de vie* les aspects dont il a besoin pour pouvoir croître comme mystique dans l'Esprit, prophète de la fraternité, serviteur des jeunes.

La communauté locale, s'inspirant du CG 27 et des choix du Chapitre Provincial, doit assumer annuellement dans le *projet communautaire de vie* ce qu'elle trouve faible dans sa vie et qui l'aide à cheminer en syntonie avec la Province et la Congrégation.

La Province, toujours en s'inspirant du CG 27 et des choix du Chapitre Provincial, doit intégrer dans le *projet organique provincial* les exigences les plus importantes pour sa vitalité. En effet, on ne peut passer sous silence, dans le cheminement de la Province, ce que le CG 27 a proposé à toute la Congrégation.

## **2. Plan provincial du redécoupage des présences salésiennes**

Concernant le redécoupage des présences salésiennes dans la Province, les Chapitres Provinciaux ont indiqué quelques critères pour sa mise en œuvre ; certains Chapitres ont aussi pris en considération toutes les œuvres, en indiquant les interventions à faire. Le redécoupage doit avoir une finalité claire : assurer la vitalité du charisme dans la Province et non la survie des œuvres.

La tâche du redécoupage ne s'arrête pas avec le Chapitre Provincial. Voilà pourquoi le Recteur Majeur et le Conseil Général demandent un engagement supplémentaire aux Provinces. Voici ce qui est dit à ce propos dans la lettre d'approbation : « *Le Chapitre Provincial a présenté quelques critères pour le redécoupage des présences salésiennes de la Province ; il revient maintenant au Provincial et à son Conseil de les mettre en œuvre et de prendre les décisions en conséquence. On demande donc au Provincial et à son Conseil d'envoyer au Secrétaire Général le plan de redécoupage des présences salésiennes de la Province **d'ici au 31 mai 2017*** ». Il s'agit concrètement d'indiquer dans ce plan les priorités, les dates et les ressources.

Dans la lettre d'approbation adressée à chaque Province, sont signalées des situations particulières à aborder pour élaborer ce plan. D'une manière générale, il est nécessaire que ce plan :

- établisse les délais et les manières d'assurer la consistance quantitative et qualitative des communautés salésiennes et la consistance qualitative des communautés éducatives et pastorales, y compris dans le choix de laïcs aptes ;

- établisse le type de responsabilités à confier aux laïcs, spécialement dans les domaines de l'administration et de la gestion, mais aussi de la pastorale, et quelles tâches confier aux Salésiens, quelles œuvres confier à la gestion laïque sous la responsabilité provinciale ;

- établisse la manière de réaliser les orientations du Chapitre Provincial concernant chacune des œuvres ;

- détermine les modalités pour l'animation vocationnelle provinciale et spécialement locale, en prêtant attention à la vocation consacrée salésienne sous ses deux formes, ministérielle et laïque, en assurant l'accompagnement spirituel des jeunes et en y impliquant les laïcs ;

- établisse comment et dans quelles œuvres concrétiser l'attention portée aux jeunes pauvres, immigrés, etc. ;

- détermine les périodes pour la qualification des confrères, spécialement en études salésiennes, en pastorale des jeunes et en formation des formateurs ;

- mette en place des interventions pour favoriser l'esprit missionnaire et susciter des vocations missionnaires disponibles pour les missions provinciales, pour le « Projet Europe » et pour la Congrégation ;

- assure le soutien de chaque œuvre en indiquant les œuvres qui ont besoin de la solidarité provinciale.

*Il convient enfin de rappeler qu'il revient au Provincial et à son Conseil de prendre les décisions concernant les œuvres, spécialement pour les ouvertures et fermetures, et de demander les autorisations nécessaires au Recteur Majeur et au Conseil Général. Cela signifie que le Recteur Majeur et le Conseil Général ont approuvé les critères concernant le redécoupage mais non pas les décisions que les Chapitres Provinciaux ont indiquées ; ces dernières ont leurs propres procédures d'approbation selon nos Constitutions.*

En te renouvelant mes plus vifs remerciements pour le travail accompli, je te porte dans ma prière, ainsi que les confrères et les communautés.

En Don Bosco,



*don Francesco Cereda*

Père Francesco Cereda